

No dossier	Nom des parties	Procureurs	Nature de la plainte	Conseil de discipline	Date et heure	Lieu et salle
12-19-00001	Louise St-Pierre, c.o. C. Richard Poitras	Me Michèle St-Onge	Avoir omis de tenir un dossier professionnel et un dossier de supervision conformément au Règlement sur les dossiers;	Me Daniel Lord, président	Lundi 9 novembre 2020, à 9 h 30	Par visioconférence *Veuillez communiquer avec la secrétaire du conseil de discipline pour assister à l'audience à distance : groyconsultante@gmail.com
12-19-00002	Louise St-Pierre, c.o. C. Gaétane Riendeau	Me Jean-François Lehoux	Avoir autorisé un étudiant à utiliser des outils psychométriques et à interpréter les résultats des clients; Avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en utilisant des méthodes et adopté des attitudes susceptibles de donner à la profession un caractère mercantile en facturant des honoraires déraisonnables; Avoir omis de documenter les notes relatives au consentement des clients; Avoir fait défaut de s'acquitter de ses obligations avec intégrité en induisant en erreur des clients, laissant croire dans le formulaire de consentement que les rencontres étaient animées par G. Riendeau et R. Poitras; Avoir fait défaut d'exercer la profession en respectant les règles de l'art et les normes de pratique; Avoir manqué d'intégrité envers la direction des stages de l'Université; Avoir omis de conserver copie de toute publicité pendant 5 ans et avoir omis de remettre copie de publicités à l'inspection professionnelle; S'être présenté sur LinkedIn comme conseiller d'orientation avant de devenir membre de l'Ordre; Avoir omis de se conformer au Règlement sur l'exercice en société; Avoir entravé le travail de la syndique en la trompant par de fausses déclarations.	Éric Damato, c.o., membre du conseil Michel Turcotte, c.o., membre du conseil		